

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Date de convocation : le 17 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le deux décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Françoise MAIRESSE, Eric DEJEAN-SERVIÈRES, Paul DOITEAU-LEVÉE, Catherine FAUCHE, Lydie FAURE, Corinne GUILLON, Benoît PALLÉE, Olivier POULAIN.

Étaient absents : Véronique BONNAUDET (pouvoir à Catherine FAUCHE)

Patrick POTTIER

Paul DOITEAU-LEVÉE

Secrétaire de séance : Eric DEJEAN-SERVIÈRES

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du conseil du 7 octobre 2022
- Point urbanisme
- Recensement population
- Point sur travaux réalisés (mares, élagage)
- Rappel des travaux à venir (WC handicapés, aménagement jardin mairie, restauration du calvaire et de la croix en bois derrière l'église, relevage des sépultures en état d'abandon)
- Devis d'entretien du défibrillateur
- Organisation de Noël
- Organisation Vœux du maire
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 7 OCTOBRE 2022 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 octobre 2022 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

POINT URBANISME :

Deux demandes de CU informatifs sur la Jouanière et sur le Hamel (fondrières)

RECENSEMENT POPULATION :

Madame le maire informe le conseil qu'elle a assisté à une réunion de « formation coordinateurs » menée par l'INSEE.

Pour rappel c'est Catherine PALLÉE qui sera notre recenseur.

En 2017 la rémunération du recenseur était de 1000€ et 400€ pour le coordinateur.

Madame Le Maire propose de maintenir ces rémunérations pour 2023.
Après délibération, le conseil a décidé de porter la rémunération du recenseur à 1200€.
La rémunération du coordinateur reste inchangée.

POINT SUR TRAVAUX REALISES :

La mare du Milan route de la forêt est en cours d'aménagement.

Concernant celle route de Beaumont, nous abandonnons le projet de la mare car elle était à sec tout l'été.
L'idée serait plutôt d'installée une poche entre les deux mares. On verra cela après les aménagements des mares.

Les deux ifs (église et cimetière), les buis du cimetière ont été élagués et/ou taillés. Et les rejets de tous les autres arbres du cimetière ont été coupés.

L'if de l'église a du recevoir la foudre dans un passé lointain, ce qui l'aurait fendu en deux.

L'if du cimetière est attaqué par un champignon qui à terme le fera certainement mourir. Il n'y a rien à faire.
En attendant, notre élagueur, Jean-Baptiste BARRE l'a soulagé du lierre, allégé des branches mortes, et lui a redonné une forme. Il va survivre encore quelques années.

RAPPEL DES TRAVAUX A VENIR :

WC handicapés : travaux prévus 1ère semaine de janvier 2023.

Aménagement jardin de la mairie : Lydie FAURE a proposé d'aller voir l'aménagement du jardin de la mairie de Beaumontel. Il y avait une table et un banc de très belle qualité.

Un devis a été demandé au fabricant.

Devis :

Table : 633,60€ X 2

Banc de jardin : 378€ X2

Banc tour d'arbre avec dossier : 264€ X2

Devis pour création dalle béton : 750€ X2

Devis du terrain de pétanque (pour rappel) : 4650€

Soit un montant total de 8701,20€

Après délibération, le devis est accepté par le conseil.

Restauration du calvaire : L'entreprise DECAP FLASH n'accepte pas de faire une restauration partielle.
Après délibération, le conseil décide de faire quand même appel à cette entreprise pour la rénovation du calvaire.

Restauration de la croix en bois : Devis DECAP FLASH accepté

Cimetière : Arrêté et délibération faits pour relevage des sépultures en état d'abandon sur les secteurs A et B du cimetière.

Une demande de devis est en cours chez L'HUILLIER et chez MERLETTE pour les travaux de relevage et la pose d'une pierre tombale sur l'ossuaire avec gravure des noms des défunts.

DEVIS D'ENTRETIEN DU DEFIBRILATEUR :

La Sté SPENSEIGNEMENT qui est venue changer la batterie du défibrillateur, nous propose un entretien annuel à 90€ HT + changement des électrodes (durée de vie 24mois) à 65€ HT.

Après délibération, le conseil décide de faire changer les électrodes mais refuse l'entretien annuel.

ORGANISATION DE NOEL :

Nous avons reçu l'accord du père Christophe pour le concert de GOSPEL dans l'église le 17 décembre 2022 à 16h. Entrée gratuite pour tous.

Nous allons devoir prévoir le pot de l'amitié prévu après le concert à 17h30 à la salle des fêtes.

- Chouquettes
- Petits fours sucrés
- Petits fours salés
- Champagne
- Jus de fruits
- Cidre

Madame Le Maire demande si nous maintenons les bons d'achat tel que l'an passé.

- Enfants jusqu'à 10ans inclus : 30€
- Seniors à partir de 70 ans : 50€

Le conseil accepte et décide que les bénéficiaires devront venir les chercher à la mairie.

Une exception sera faite pour les personnes qui seront dans l'incapacité de se déplacer.

Un courrier doit être fait dans ce sens.

ORGANISATION DES VOEUX DU MAIRE :

Madame Le Maire propose le samedi 7 janvier 2023 à 17 heures.

Madame Le Maire demande si nous prévoyons des cartes de vœux.

Le conseil accepte.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

- Présence verte : suite à la réunion d'information, nous avons 7 abonnés supplémentaires. Catherine FAUCHE nous fait part d'un problème de tarif. Présence verte n'applique pas la réduction annoncée. Madame le Maire s'engage à appeler la commerciale dès la semaine prochaine.
- Françoise MAIRESSE a donné l'idée de faire un pot pour les nouveaux arrivés au Noyer depuis ces deux dernières années. Chaque référent fait la liste des nouveaux sur sa zone. Il est décidé que l'accueil des nouveaux se fera en même que la cérémonie des vœux.
- Mr BINON Jean-François, nous propose de créer « gratuitement » un blason pour notre commune. C'est sa passion ! Il nous a fait 3 propositions refusées par le conseil.

Lydie FAURE conteste la pose des panneaux « interdit aux véhicules à moteur » à l'entrée des sentiers communaux, les trouvant inutiles. Elle dit ne pas avoir été informée de cette décision. Madame le Maire répond qu'il y a de plus en plus de quad et de moto cross qui circulent sur ces sentiers malgré que ce soit interdit.

Lydie FAURE nous signale que l'éclairage public du Milan est toujours sur les anciens créneaux horaires. Madame le Maire, dit en avoir été déjà informée par Olivier POULAIN, et qu'elle va faire intervenir l'entreprise PTB.

Lydie FAURE rapporte qu'un habitant du Noyer reproche le « papier cartonné » des divers courriers que nous distribuons. Madame le maire répond que tous ces courriers et/ou invitations sont fabriqués « maison ». C'est quand même plus présentable sur un papier un peu plus épais que du papier ordinaire.

Lydie FAURE demande pourquoi il y a deux drapeaux français à la mairie plutôt qu'un français et un européen ou un normand ? Madame le Maire répond qu'ils ont été mis pour le 11 novembre à la demande de la préfecture et qu'on a pas pris le temps de les retirer. Ce sera fait dans la semaine.

Catherine FAUCHE demande si toutes les ampoules de l'éclairage public sont des LED. Madame le Maire répond que non. Il n'y a que les nouveaux candélabres qui sont en LED c'est à dire le bourg et Chatel La Lune. Après les travaux d'enfouissement, le Milan sera aussi en LED. Et l'an prochain toutes les ampoules de la route de Beaumont seront échangées contre des LED.

Catherine FAUCHE demande si le dernier papier « LA MAISON ILLUMINEE du Milan » concerne la mairie. Madame le Maire répond que non. C'est juste une aide que nous apportons à une habitante du Noyer en Ouche. D'ailleurs sur le papier la mairie n'apparaît pas.

Corinne GUILLON demande qui taille les haies du chemin qui descend à la rivière. Il semble que ce soit la forêt. A vérifier ...

Benoît PALLEE souhaite connaître le montant de la facture « CARREFOUR MARKET » pour le repas communal. Elle était de 568,18€

Benoît PALLEE nous signale que le carrefour de la route de Beaumont est dangereux pour ceux qui veulent tourner vers le Hamel. Ils peuvent se retrouver face à face avec un voiture arrivant en sens inverse. Madame le Maire s'engage à étudier le problème avec INTERCOM.

La séance est levée à 21h40

Josette MUSSET

Le Maire,

Mairie

